

AVIS N° 020 - 2018 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

TOTAL CI

Valeur théorique

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que dans le cadre de l'opération de fractionnement des actions de la société TOTAL CI, à raison de cinq (5) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, la valeur théorique de l'action fractionnée, à la clôture de la séance de bourse du vendredi 09 février 2018, est de **2 040 FCFA**.

La prochaine cotation du titre TOTAL CI (symbole: TTLC) s'effectuera selon les modalités ci-après :

- cours de référence : 2 040 FCFA ;
- écarts maximaux du cours : [1 890 FCFA ; 2 190 FCFA].

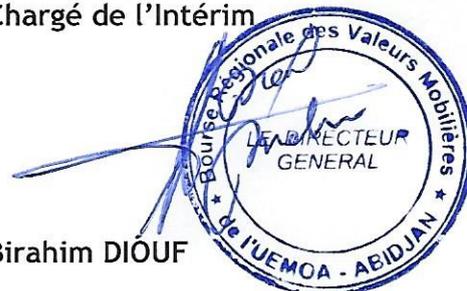
Par conséquent, tous les ordres de bourse sur l'action TOTAL CI, en attente dans le système de cotation à la publication du présent avis, seront annulés. Chaque SGI a la responsabilité de transmettre de nouveaux ordres de bourse après avoir informé ses clients de cet événement.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chacun des pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 09 février 2018

Pour le Directeur Général,
Le Directeur du Département des Etudes, de
la Stratégie et du Développement du Marché,
Chargé de l'Intérim

Birahim DIOUF



EX